

La force de l'âge

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Volume 16 numéro 4

décembre 2008

Membres de l'AQDR



Serez-vous
le prochain
POISSON?



La fraude chez les personnes âgées

www.aqdr.org
Courriel: info@aqdr.org



Parole aux lecteurs

Je suis entièrement d'accord avec madame Nicole Trudel concernant la violence faite aux aînés. Il faut à tout prix dénoncer la violence sous toutes ses formes et surtout essayer d'en connaître les causes et voir à y remédier.

La violence physique est assez visible, la verbale l'est moins. Et l'éducation a joué et jouera toujours un grand rôle dans les comportements humains, ceux-ci engendrant trop souvent des formes d'abus envers les aînés sans défense.

Je ne connais pas madame Trudel, l'auteure de ces lignes. Je ne sais pas non plus quelle est sa situation face à l'éducation religieuse (catholique), mais je m'interroge sur ses connaissances quand elle affirme que le "soufflet sur la joue" est un geste de violence. Ce petit soufflet n'est pas une correction, mais plutôt un geste de paix. Lire une pareille chose me rend mal à l'aise et c'est pourquoi, comme membre de l'AQDR je tenais à vous en faire part.

Gilles Tittley

Pouvoirgris.com

Un mouvement de pression politique non partisane pour les personnes âgées du Québec
(Une initiative de l'association Québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées)

Campagne de recrutement

NOTRE BUT :

Accumuler 500 000 adresses courriels pour faire pression sur le gouvernement et ainsi faire partie intégrante d'un processus de participation à l'amélioration de la cause des personnes âgées (actuelle ou à venir).

- ◆ C'est gratuit;
- ◆ **Pas besoin d'être une personne âgée pour être membre;**
- ◆ Nous ne parlerons pas en votre nom;
- ◆ Aucune manifestation publique;
- ◆ Il suffit de vouloir être informé sur les politiques à venir ou déjà établies par le gouvernement et de décider si vous voulez participer à un moyen de pression par Internet;
- ◆ Vous recevrez un courriel vous invitant à participer (ex.: pétition).

Il est entendu que nous interviendrons dans le sens des besoins collectifs seulement et non, pour des besoins individuels ou de groupes.

Le **POUVOIR** demeure **ÉPHÉMÈRE** tant et aussi longtemps qu'il n'est pas exercé mais pourrait devenir, pour les aînés, une arme redoutable et redoutée pour les politiciens.

Alors, c'est primordial que chacun de vous contribue à étoffer notre banque en nous fournissant l'adresse courriel de vos contacts susceptibles de prendre part à notre action **et les inviter** en temps et lieu.

Il ne tient qu'à nous de faire mentir ou changer le dicton : **Grand Parleur... petit faiseur...**

Visitez pouvoirgris.com et enregistrez-vous

La force de l'âge

Volume 16 numéro 4 décembre 2008

Éditeur : L'AQDR nationale

Tirage: 30,000 exemplaires

Rédacteur en chef: Jean-Guy Racine

Correction: Jean Sirois

Conception: Jean-Guy Racine

Abonnement: Membres de l'AQDR
La Force de l'âge est publiée quatre fois par année.

La reproduction partielle ou totale des textes est permises à la condition d'en mentionner la source.

La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque du Canada

ISSN-0833-871X, 4ième trimestre 2008

**La force de l'âge est une publication de
l'Association québécoise
de défense des droits des personnes
retraitées et préretraitées**



Mot du directeur Général

Claude Major

La maltraitance envers les aînés est encore un sujet tabou

Et oui, malheureusement!!! La maltraitance, en termes d'abus, de fraude ou de négligence envers les personnes aînées est encore un sujet tabou. Tout comme dans la violence conjugale ou dans la violence envers les enfants, l'intervention dans les cas de maltraitance dirigée contre les aînés soulève beaucoup de malaise, entre autres, chez les intervenants.

Un article que j'ai moi-même écrit dans un numéro précédent de cette revue vous décrivait un projet de 3 ans que l'AQDR réalise présentement en collaboration avec le RQCAA. En complément, voici quelques données importantes sur ce problème.

A) Le Canada n'utilise pas une définition unique de l'abus et de la négligence chez les personnes âgées. Il y a plutôt un bon nombre de définitions sociales et légales qui peuvent varier d'une juridiction à une autre à travers le pays.

B) Une définition opérationnelle qui reçoit l'adhésion de plus en plus de personnes concernant les abus se présente comme ceci : « *Toute menace faite à une personne âgée qui affecte son bien-être physique, émotionnel, spirituel ou social.* »

C) En 2002, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a défini l'abus et la négligence à l'égard d'une personne aînée comme suit : « *...des actions isolées ou répétées ou un manque d'actions appropriées intervenant dans une relation où il existe une attente de confiance et qui causent une menace ou une détresse chez la personne âgée.* »

D) Quel est l'ampleur du phénomène? La prévalence de la maltraitance chez les personnes aînées est estimée entre 4 et 10% de la population aînée, soit entre 156 000 et 390 000 personnes âgées au Canada. La plupart des recherches au Canada notent que

les principaux abus sont d'ordre financier et psychologique. Les abus physiques sont moins communs. Les recherches démontrent également de façon consistante la présence de multiples abus qui s'exercent simultanément auprès de la même personne abusée. Un des aspects difficiles de cette problématique, c'est que l'abus psychologique et financier se réalise la plupart du temps sans violence apparente.

E) Concernant l'âge des victimes : les recherches indiquent que le pourcentage d'abus est significativement plus élevé chez les personnes de 85 ans et plus que chez les personnes de 60 à 85 ans, indépendamment des formes d'abus et de négligence. Le nombre absolu de situations d'abus tend à augmenter d'une catégorie d'âge à la suivante. D'autres facteurs jouent également, dont

- le sexe de la personne âgée,
- le degré d'instruction et d'alphabétisation,
- la capacité mentale,
- les facteurs psycho-pathologiques,
- les incapacités et handicaps physiques,
- les facteurs géographiques,
- les facteurs culturels.

f) Les impacts de l'abus et de la négligence sur la personne aînée peuvent prendre plusieurs formes. Ils peuvent affecter

- sa santé physique et psychologique,
- son bien-être financier et social,
- son sentiment de sécurité.

D'autres articles de ce numéro de notre revue vous sensibiliseront aux diverses facettes de ce problème.

Bonne lecture!



Comment corriger le capitalisme?

par

Laurent Guay,
président AQDR laval

Une entrevue très impressionnante de Bill Gates, le plus connu et possiblement le plus riche des « capitalistes », fut publiée récemment dans un grand magazine américain et sur le WEB. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie du capitalisme, mais de comprendre et d'encourager les efforts de sensibilisation envers les plus démunis de la planète et de contribuer ainsi à rendre notre monde meilleur.

Enfin, on semble se soucier des problèmes majeurs de l'humanité que sont la faim et la distribution de la richesse.

En voici quelques extraits dans une traduction libre!

Il est facile d'oublier que depuis un siècle, le monde s'est beaucoup amélioré. Dans plusieurs pays, l'espérance de vie a augmenté au cours des cent dernières années. Plus de gens ont le droit de vote, expriment librement leur opinion et jouissent d'une certaine aisance économique.

Mais des milliards de personnes souffrent encore de la pauvreté, de la faim, de la soif et de maladies facilement guérissables et elles n'ont actuellement aucune chance d'améliorer leurs conditions de vie.

Les gouvernements et les organismes à but non lucratif ont un rôle majeur et irremplaçable pour leur venir en aide, mais il leur faudra trop de temps s'ils essaient de tout faire seuls. Ce sont surtout les corporations qui maîtrisent les innovations technologiques et qui peuvent en faire profiter les pauvres.

Nous devons donc trouver d'autres façons d'intégrer ces gens dans notre système « capitaliste » qui a bien servi une grande partie du monde!

Certaines corporations ont identifié de nouveaux marchés qui ont littéralement transformé la vie des pauvres dans les pays sous-développés. Le téléphone portable en est un bon exemple.

Aujourd'hui, plusieurs corporations dont Gap, Hallmark, Dell et Microsoft investissent une partie des profits provenant de la vente de leurs

produits dans une organisation luttant contre le SIDA, la tuberculose et la malaria. Ces corporations ont réalisé qu'elles peuvent faire du bien et performer en même temps. Ce programme appelé RED a investi plus de 100 millions de dollars US en 18 mois.

Leurs clients savent qu'en se procurant certains produits, ils supportent une grande cause humanitaire.

Le capitalisme créatif est une réponse à une question vitale : comment pouvons-nous, de la façon la plus efficace possible, étendre les bénéfices du capitalisme et en faire profiter les peuples qui n'en ont aucunement ressenti les bienfaits dans l'amélioration de leur qualité de vie?

Le problème, c'est que la situation ne s'améliore pas assez rapidement ou pas du tout pour plusieurs habitants de la planète. Un milliard de personnes doivent vivre avec moins d'un dollar par jour! Elles manquent de nourriture, d'eau potable et d'électricité. Et plus on attendra, plus de gens souffriront inutilement.

Le monde a besoin d'un système qui encourage l'innovation et les affaires dans ces milieux. Ainsi, Microsoft a une expertise reconnue dans la création de logiciels servant à résoudre des problèmes. Or, nous n'avons réalisé que récemment que cette expertise ne fut pas utilisée pour résoudre les problèmes du tiers-monde.

Les corporations peuvent tirer profit du bien qu'elles font. Démontrez à vos employés que votre compagnie utilise son expertise pour aider les plus pauvres et ils vous le remettront par plus d'engagement et plus de loyauté.

Nos penseurs et nos créateurs qui ont travaillé à améliorer la vie des mieux nantis doivent maintenant consacrer une plus grande partie de leurs efforts à sortir les démunis de leur misère.

Microsoft fut fondé il y a 30 ans avec comme mission de mettre un ordinateur sur chaque bureau et dans chaque maison. La fondation Bill et Melinda Gates contribue maintenant à bâtir un monde meilleur où personne n'aura à se contenter d'un dollar par jour pour vivre ou mourir d'une maladie pour laquelle nous connaissons déjà un remède.

Le capitalisme créatif nous aidera à atteindre ces objectifs.



La fraude chez les personnes âgées

Maurice Boucher président, AQDR national

« Si c'est trop beau pour être vrai, c'est que c'est peut-être le cas! »

L'AQDR et ses responsables bénévoles dans chacune de ses sections ne déploieront jamais trop d'efforts, d'énergie et de ressources pour aider les aînés à éviter et à résister aux fraudeurs qui s'attaquent à leurs biens.

Le 11 novembre dernier, avec le support de l'Autorité des marchés financiers, l'AQDR nationale, accompagnée des sections de Sherbrooke, Centre-du-Québec, St-Michel, a convoqué les médias en conférence de presse pour annoncer un programme concret visant à enrayer la fraude dont sont victimes les aînés de ces régions. L'ensemble des grands réseaux audio-visuels et des grands quotidiens ont largement diffusé et publié l'information pertinente sur ce fléau que constituent les fraudeurs qui ciblent les plus vulnérables de notre société parmi les aînés.

Au rythme de l'augmentation du nombre de 65 ans et plus chez les aînés, la quantité de fraudeurs et de leurs réseaux est en pleine croissance. Une proportion de 40% de toutes les fraudes d'individus au Québec est effectuée chez les aînés, soit 14% de la population totale.

Ces criminels, beaux parleurs, s'adonnent

à toutes les formes de fraudes : vol d'identité, hameçonnage de toutes sortes, télémarketing, faux gains de loteries, faux prix gagné par tirage au sort, comme des voyages, des croisières, etc... En plus, des professionnels de la fraude opèrent à distance et de nombreux cas originent de l'entourage, voire de la famille.

La vulnérabilité chez les aînés n'est pas du seul fait de déficits cognitifs ou de naïveté. Ces personnes ne recherchent que la paix et la sérénité. Parfois, sous l'influence de la charité chrétienne qui a marqué leur vie, ils ont tendance à croire que tous les gens sont honnêtes comme ils le sont eux-mêmes, ce qui contribue, dans plusieurs cas, à les faire tomber facilement dans le panneau.

La crise économique et financière que nous traversons actuellement accentue l'anxiété et l'insécurité chez plusieurs aînés qui craignent pour leurs épargnes. Il est possible que les fraudeurs en profitent pour leur faire miroiter des investissements.

C'est, dans plusieurs cas, la santé physique ou mentale qui affecte les victimes, d'où l'importance de leur apporter le maximum d'aide.

Il est dans l'intention de l'AQDR, dans sa mission de défense des droits des aînés, d'étendre ce programme de protection contre la fraude à l'ensemble de ses 45 sections.

Qu'est-ce que la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus?

Chaque année, des milliers de Canadiens manifestent leurs inquiétudes quant aux appels de télémarketing non sollicités qu'ils reçoivent. En 2006, le gouvernement fédéral a adopté une loi autorisant la création d'une Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNTE) que tous les télévendeurs devraient respecter. Cette liste sera mise en oeuvre le 30 septembre 2008. Lorsque vous y inscrivez votre numéro de téléphone cellulaire, de téléphone à la maison ou de télécopieur, les entreprises effectuant des appels de télémarketing ou de vente non sollicités ne doivent plus communiquer avec vous.

Comment puis-je m'inscrire?

La procédure d'inscription à la LNTE est simple. Vous devez composer le 1-866-580-DNCL (866-580-3625) ou visiter le <http://www.LNTE-DNCL.gc.ca>, et suivre les quelques étapes faciles et nécessaires.

Et voilà : votre numéro sera ajouté à la Liste.



VOTRE SANTÉ

Sophie Venne, Nutritionniste diététiste membre de l'PDQ

Une vitamine à surveiller pour la saison hivernale Qu'est-ce que la vitamine D?

On la nomme aussi calciférol (mot d'origine latine et qui signifie porteur de calcium). La vitamine D est vitale pour la santé des os et des dents puisqu'elle régularise le taux de calcium dans le sang. Elle participe au dépôt et au retrait de calcium des os selon les besoins de l'organisme. Elle contribue ainsi à réduire les risques de maladies des os tels l'ostéoporose chez la personne âgée.

Où retrouve-t-on la vitamine D?

Les sources alimentaires de vitamine D sont peu nombreuses :

Saumon, huître ou truite, Sardines en conserve, Foie de bœuf, de poulet ou porc, Champignons shiitakes séchés (10 champignons), Jaune d'œuf.

Elle est aussi ajoutée à certains aliments pour prévenir les carences :

Tous les types de lait de vache (enrichi), Boissons au soya ou de riz fortifiées, Margarine (enrichie).

Un coup de pouce de la part du soleil!

Une autre source de vitamine D : les rayons du soleil! Au Canada, entre la mi-mars et la mi-octobre, la longueur d'onde des rayons solaires permet à notre peau de fabriquer cette précieuse vitamine. Une exposition au soleil 3 fois 15 minutes par semaine, le visage et les mains exposés, semble suffisante pour cette activation. Toutefois, elle se fait difficilement sur une peau foncée ou couverte d'un écran solaire.

Quels sont les apports recommandés en vitamine D?

La capacité que nous avons d'absorber ou de synthétiser la vitamine D diminue avec l'âge. De plus, les personnes âgées sont plus susceptibles de souffrir de carences à l'année à cause de leur exposition moins fréquente au soleil. Cela a un effet marqué sur les risques d'[ostéoporose](#) chez les aînés et c'est pourquoi les apports recommandés sont plus élevés chez les 50 ans et plus. Voici les besoins par groupe d'âge :

Âge	µg	UI
de 0 à 50 ans	5 µg	200 UI
de 51 à 70 ans	10 µg	400 UI
plus de 70 ans	15 µg	600 UI

La posologie de la vitamine D peut être donnée en unités internationales (UI) ou en microgrammes (µg).

Le Guide alimentaire canadien recommande à toute personne de plus de 50 ans de prendre chaque jour un supplément de 10 µg (400 UI) de vitamine D.

Encore plus de vitamine D?

La Société canadienne du cancer juge suffisantes les preuves scientifiques associant la « vitamine soleil » à la prévention des cancers colorectaux, de la prostate et du sein et elle suggère aux adultes la prise d'un supplément quotidien de vitamine D durant l'automne et l'hiver de 1000 UI afin de prévenir certains cancers.

Supplémentation?

En été la supplémentation est moins nécessaire à moins d'être une personne âgée, de peau foncée, s'exposant très peu au soleil ou portant constamment un filtre solaire.

En automne et en hiver, si votre alimentation n'inclut pas de lait ou de poisson gras et que vous avez plus de 50 ans, les besoins peuvent être difficiles à combler. Pour ce qui est de la dose proposée pour la réduction des risques de cancer, il est à peu près impossible de l'atteindre avec l'alimentation seulement. Dans tous les cas, vous pourrez ajuster la prise d'un supplément en fonction de vos apports alimentaires.

Si vous avez des problèmes de santé, hypercalcémie, problèmes rénaux ou [hyperparathyroïdie](#), il serait préférable de consulter votre médecin avant de prendre un supplément de la vitamine D.

Sophie Venne, membre du Groupe Harmonie Santé

Rédaction à l'origine: Éliane Labonté, Nutr., Dt.P.

© Copyright. Toute reproduction est interdite sans la permission écrite du Groupe Harmonie Santé





ABUS

Ronald St-Jean, vice-président

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut bien définir le mot « ABUS ». Que signifie-t-il au juste ? Ce mot veut dire : faire un usage excessif, outrepasser des droits, s'accaparer de quelque chose, exploiter, violer, exercer de la violence, déshonorer, tromper et leurrer.

DROITS DES AÎNÉS

Les personnes âgées, dont le nombre grandit au Canada, ont des besoins et des problèmes légaux particuliers. Ceux-ci touchent aussi bien la violence, la discrimination, l'assistance en cas d'incapacité que la planification successorale, les soins de santé ou le droit de mourir dignement. Il faut savoir que « toute personne ayant connaissance d'une forme de violence imposée à une personne âgée a l'obligation de signaler la dite situation au service de police le plus près du domicile de la victime ». Si vous portez plainte, votre identité sera sauvegardée et restera confidentielle. Les personnes de 65 ans et plus ont droit à la protection et à la sécurité que doivent leur apporter leur famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

Sans entrer dans tous les détails qui concernent les résidences pour personnes âgées, il faut quand même se rendre compte que certains centres d'hébergement pour personnes âgées non agréés abusent de leurs pouvoirs de plusieurs manières : séquestration des pensionnaires pendant certaines périodes de la journée, administration de médicaments inutiles, contention, malnutrition, négligence au plan de l'hygiène, etc. Si vous avez connaissance d'abus de la sorte, n'hésitez pas et rapportez-les à la police ou au CLSC de votre région.

CRAINTES

L'AQDR nationale et le RQCAA. (Réseau québécois contre les abus chez les aînés) ont déjà mis en marche un projet pour contrer l'abus et la violence. Nos aînés pourront bénéficier de nombreux conseils pour mieux faire face à la violence et aux abus et ils pourront savoir comment agir à la suite

d'un tel geste à leur égard. Personnellement, oui, nos aînés seront plus renseignés. Par contre, il y a toujours un « mais ». Nos aînés auront-ils le courage de porter plainte contre un de leurs enfants ou une connaissance quand ceux-ci viendront les menacer, les intimider ou tout simplement leur voler leur argent afin de combler leurs propres besoins, réels ou fictifs?

Dans les centres d'hébergement, nos aînés auront-ils le courage de porter plainte au CLSC, seuls ou avec l'aide d'un membre de leur famille? On pourrait encore soulever plein de questions. Les réponses seraient très variables. La crainte de représailles les empêche encore trop souvent d'agir. Depuis plusieurs années, nous discutons amplement des abus et de la violence envers nos aînés. Allons-nous finalement réussir à les convaincre de porter plainte, que ce soit contre un membre de leur famille, une connaissance ou la direction d'un centre d'hébergement? Je vous laisse le soin de répondre.

NOUS SOMMES RICHES...



...de nos valeurs

- Le respect, l'entraide
- L'approche humaine, la démocratie

**Notre richesse est collective,
partagée et accessible.**

Nous sommes une coopérative funéraire !



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

Pour connaître la coopérative funéraire
la plus près de chez vous :
819 566-6303, poste 21
www.fctq.qc.ca

Serez-vous le pro



Se passe-t-il une semaine sans que les médias nous informent sur diverses arnaques qui sont autant d'histoires d'horreur pour nos concitoyens ?

Gabrielle Duchaine, Le Journal de Montréal, 3 décembre 2007 -- À quelques semaines de Noël, les fraudeurs de machines Interac lancent une nouvelle offensive. Armés de techniques de plus en plus raffinées, ils sont plus actifs que jamais cette année pour cloner votre carte de débit et piger dans votre compte bancaire, a appris le Journal.

Jacques St-Onge, Le Journal de Chambly, 19 février 2008 -- C'est à la demande des autorités américaines que Mme Goodlin et une quinzaine d'autres personnes reliées à cette fraude avaient été arrêtées en 2002. Le réseau opérait de Montréal, mais les victimes se trouvaient au New Hampshire. La fraude consistait à faire croire à des personnes âgées qu'elles avaient gagné 200 000\$ à une loterie canadienne, mais que pour toucher leur gain, elles devaient envoyer un chèque de 10 000\$ pour couvrir les frais divers et les douanes. Si elles envoyaient le chèque, elles étaient rappelées et sollicitées pour une somme plus importante, sous prétexte que le prix gagné était plus substantiel que prévu, par exemple, 2 200 000\$ au lieu de 200 000\$. Certaines victimes ont ainsi été extorquées de plus de 200 000\$.

MONTRÉAL, le 12 mars /CNW Telbec/ -- Alors que près de 40 % des victimes québécoises d'une fraude financière ont été sollicitées par un proche, l'Autorité des marchés financiers tient à mettre en garde les investisseurs à l'égard de la fraude dite par affinité. "Les investisseurs devraient se protéger en se renseignant sur les occasions de placement qui leur sont offertes avant de délier les cordons de leur bourse, et ce, peu importe qui les approche.", a affirmé Mme Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité.

Stéphanie Grammont, La Presse, 23 mars 2008 -- Deux [Canadiens](#) sur cinq (41%) se sont déjà fait proposer un placement frauduleux. Un Canadien sur 20 (4,5%) a déjà été victime de fraude. On estime ainsi que plus d'un million de [Canadiens](#) ont été victimes de fraude au moins une fois dans leur vie. Près du quart des victimes ont été escroquées plus d'une fois.

Prochain poisson ?

Ce sont là quelques exemples de fraudes parmi une quarantaine que nous pourrions illustrer. Ce phénomène devient inquiétant puisqu'il est en croissance et parce qu'il revêt des formes de plus en plus subtiles et insidieuses.

L'AQDR se préoccupe de l'existence des fraudes et surtout de sa prévention dans la mesure où on sait que les personnes âgées sont des victimes de choix. En effet des statistiques nous apprennent que 70% des victimes de fraudes de 5000 \$ et plus sont des personnes âgées. Sont-elles plus crédules ? Disons plutôt qu'elles ont souvent un réseau social plus limité conduisant à un plus grand isolement et il leur est parfois plus difficile de demander conseil; on croit souvent qu'elles ont un « bas de laine »; elles sont souvent chez elles, d'où une plus grande disponibilité; elles ont appris à être polies et il leur est difficile d'éconduire un beau parleur; elles ont la réputation d'être généreuses ...

La fraude est-elle un mal faut apprendre à la repérer et faut surtout apprendre à se souvent comme un vol; c'en voir comme une tromperie vol, elle demande la plupart du Apprendre à identifier une refuser de collaborer, à objectifs que se donne l'AQDR sensibilisation et de prévention sous le slogan « Serez-vous le prochain poisson ? »



inévitable ? Au contraire, il dans la majorité des cas, il défend. On la définit est un, mais il faut surtout la puisqu'à la différence du temps notre collaboration. tentative de fraude, à dénoncer, tels sont les dans son programme de

Ce programme a été expérimenté avec succès par l'AQDR de Sherbrooke au cours des trois dernières années; depuis cette année, un appui financier de l'Autorité des marchés financiers a permis de l'étendre à quatre autres sections : le Centre-du-Québec, St-Michel, Laval et Rouyn-Noranda; ce programme consiste en un ensemble d'outils intégrés : des affiches et dépliants adaptés à chaque région, un DVD réalisé en collaboration avec Télé-Québec et illustrant une douzaine de fraudes parmi les plus communes et une formation à l'intention d'animateurs d'ateliers de sensibilisation. Chaque section participante dispose maintenant de ces outils et a mis sur pied des équipes d'animateurs fort dynamiques; ceux-ci ont entrepris des activités de sensibilisation dans leur région. Fait à noter, ce programme devient une excellente occasion d'échanges et de collaboration entre plusieurs sections de l'AQDR.

Lucien Paquette, AQDR Sherbrooke



SVP, prêtez-moi ton cerveau

Nicole Trudel

Léonard de Vinci fut le premier homme à dessiner les organes du corps humain après dissection. Il s'installait dans des morgues d'hôpitaux pour observer en l'état, des muscles, des vaisseaux, des cerveaux et les reproduisait le plus fidèlement possible. Non seulement dessinait-il ce qu'il voyait et touchait mais il en faisait aussi des descriptions détaillées. Grâce aux travaux qu'il a poursuivis pendant des décennies, la science a pu faire des pas de géant. Jusqu'à ce moment, les médecins croyaient que le cœur était le centre de la pensée et des émotions et que le foie gérait tous les échanges corporels. Toutes sortes de théories plus farfelues les unes que les autres expliquaient la circulation, l'élimination, la reproduction etc.

13 siècles d'immobilisme

Pendant 13 siècles, les professeurs de médecine s'étaient appuyés sur la théorie des humeurs élaborée par le médecin grec Galien qui disait que la bile, noire ou jaune, jouait un rôle primordial dans l'apparition des maladies. Ils enseignaient aussi que le sang parvenait aux extrémités du corps par un réseau de veines qui partaient du foie. Puis arrivèrent Léonard de Vinci et ses milliers de pages de dessins et de notes qui expliquaient dans le menu détail le fonctionnement du cœur et des vaisseaux. Il décrit même l'athérosclérose de l'aorte et ses conséquences dans la mort d'un vieillard de 100 ans et ce, des siècles avant que les médecins ne le découvrent à leur tour.

À l'époque (16^e siècle), expertiser des corps relevait de l'exploit. Da Vinci a dû faire preuve de beaucoup de patience pour y parvenir. Il lui fallait combattre le tabou de la profanation de cadavre. Sa ténacité, sa curiosité insatiable et son immense talent ont eu raison de tous les obstacles et permis des découvertes qui sont encore maintenant fort impressionnantes.

Au 21^e siècle

Aujourd'hui, la recherche fondamentale continue de s'appuyer sur du concret, du vrai. Même si plusieurs personnes croient que les étudiants et les chercheurs en sciences de la santé réalisent tout leur travail à partir de modèles et de simulations informatisées il n'en est rien. Aucun ordinateur, fût-il le plus perfectionné, ne peut remplacer la matière

première que sont les organes humains.

Pour expliquer, par exemple, la maladie d'Alzheimer et éventuellement la prévenir et la guérir, il faut comprendre comment elle se manifeste dans les cellules : savoir quelles protéines, quels neurotransmetteurs sont touchés et quelles empreintes cette pathologie laisse dans les neurones et les circuits cérébraux. Le docteur Alzheimer a identifié la maladie à partir d'observations faites chez des patients psychiatisés dont il analysait le cerveau en post mortem. Il a pu identifier cette démence en faisant des liens entre les comportements observés du vivant des malades et les anomalies notées à l'autopsie.

De nos jours. Les chercheurs doivent obligatoirement obtenir des cerveaux humains pour faire progresser leurs travaux. Le cerveau cache de grands secrets qu'il faut percer pour comprendre et expliquer ses dysfonctionnements. Il faut les connaître pour trouver des remèdes aux terribles maux que sont les démences incluant la démence de type Alzheimer. Lorsqu'on sait que cette maladie, déjà qualifiée d'épidémie par le gériatre chercheur Réjean Hébert, fait des centaines de victimes à chaque année, comment résister à l'appel du don de cerveau.

Aimer = donner

De grandes campagnes d'information sur les dons d'organes sont menées régulièrement. On entend beaucoup parler des dons de moëlle osseuse, de reins, de cœur, d'yeux etc. mais on entend peu d'écho sur le don de cerveau. Pourtant, la recherche fondamentale sur cet organe est amorcée depuis longtemps au Québec et il existe bel et bien une banque de cerveau à l'Hôpital Douglas de Montréal.*

Diane Hébert, une greffée cœur-poumon, a travaillé sans relâche pendant 23 ans pour démontrer à quel point le don d'organes est un cadeau à la vie et une contribution personnelle à l'avancement de la science. Elle était la preuve vivante que sans dons d'organes des individus mouraient et que les recherches sur le maintien et la prolongation de la vie étaient impossibles. Il faut y penser.

- ◆ Centre de recherche de Hôpital Douglas (Centre universitaire en santé mentale), 514-762-3048
- ◆ Banque de cerveaux: (514) 761-6131 poste 0



La fusion des établissements de santé et des services sociaux a-t-elle été une erreur?

Jacques Fournier,

section St-Michel

En décembre 2003, le gouvernement Charest a adopté, sous le bâillon, le projet de loi 25 qui fusionnait de force les hôpitaux, les CLSC et les CHSLD (centres d'hébergement et de soins de longue durée). A l'été 2004, les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) étaient créés à la suite de ces fusions. Qu'en est-il après quatre ans?

Selon un « dossier noir sur les ratés des fusions » préparé par la Coalition Solidarité Santé, ces fusions n'ont pas du tout donné les résultats escomptés : elles ont entraîné des coupures de services, les usagers doivent maintenant se déplacer davantage pour avoir les services, les hôpitaux ont pris le contrôle et les ressources, les services préventifs et sociaux sont davantage les parents pauvres, le fonctionnement n'est pas démocratique et le personnel est démobilisé et découragé.

A quel besoin devraient répondre ces fusions? Le gouvernement disait qu'il voulait « mettre fin au fonctionnement en silos » : il disait que les établissements ne collaboraient pas entre eux. Dans les faits, si les établissements ne coopéraient pas suffisamment, c'est à cause du manque de ressources dans certains secteurs précis. Exemple : un hôpital se plaignait que le CLSC ne prenait pas en charge une personne âgée qui poireautait à l'urgence. Mais c'est parce que le CLSC n'a pas suffisamment de budget en soutien à domicile qu'il le faisait.

La collaboration entre les établissements est une excellente chose. Mais, selon de nombreux spécialistes, la pire façon d'inciter les gens à collaborer, c'est de les fusionner.

Écoutons M. Paul Lamarche, professeur à l'Université de Montréal et ancien sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, au Forum sur la participation et l'organisation des

services de santé et des services sociaux, tenu à l'UQAM, les 5 et 6 juin dernier : « Ceux qui ont la responsabilité de concevoir et d'implanter ces réformes (Ministère, Agences régionales et CSSS), jugent qu'elles contiennent le ferment d'une véritable transformation. Depuis leur mise en oeuvre, le fonctionnement du système et sa performance se sont grandement améliorés. Mais, ils conviennent aussi que beaucoup reste encore à faire. Les autres (cadres intermédiaires, professionnels et citoyens), jugent que les réformes ont généré beaucoup plus de turbulence que de changements réels et que son fonctionnement et sa performance se détériorent au rythme de la succession des réformes. Les faits semblent leur donner raison. »

Que faut-il faire aujourd'hui? A mon avis, il faut défusionner le tiers des CSSS, les plus gros, ceux qui intègrent deux ou trois municipalités régionales de comté (MRC) ou un gros hôpital. Par exemple, le CSSS Richelieu-Yamaska, qui va de St-Bruno, en banlieue de Montréal, jusqu'à Acton Vale, aux portes de Drummondville. Également, le CSSS Pierre-Boucher, qui dessert de Longueuil jusqu'à Contrecoeur... tout près de Sorel! Ces défusions ne pourront pas se faire avant 10 ou 12 ans parce que le personnel est complètement assommé par les fusions. Mais il faudra bien faire ces défusions un jour si on veut redonner des services adéquats aux usagers et un peu plus de démocratie et de proximité dans le réseau.





Martin Brisson, avocat

De Chantal, D'Amour, Fortier

« Toute personne âgée [...] a droit d'être protégée contre toute forme

Relisez cette phrase une seconde fois.

Au Québec, cette phrase est bien plus qu'une simple déclaration de principes. Elle est partie intégrante de la **Charte des droits et libertés de la personne** et constitue le premier alinéa de son **article 48**. Elle énonce la primauté que notre collectivité accorde à la protection des droits d'une catégorie de citoyens, la personne âgée.

Les tribunaux nous enseignent que les termes « personne âgée » ne comportent en eux-mêmes aucune autre connotation si ce n'est celle qui signifie personne d'un âge avancé. Cette expression n'inclut donc pas un état de dépendance ou de vulnérabilité qui sont plutôt des caractéristiques liées à la notion d'exploitation. Ainsi, toute personne âgée bénéficie, de plein droit, de la protection de la Charte.

Par ailleurs, la notion d'exploitation déborde largement les questions d'ordre financier. Elle inclut également toute situation d'ordre physique, psychologique, social et moral où une personne tire, ou tente de tirer, un profit quelconque d'une position de force au détriment d'une personne plus vulnérable.

Les abus envers les aînés peuvent prendre différentes formes, notamment :

- ◆ négligence
- ◆ abus physiques
- ◆ abus psychologiques
- ◆ abus matériels et financiers
- ◆ stéréotypes et comportements sociaux qui diminuent l'estime de soi
- ◆ atteinte à la dignité
- ◆ discrimination fondée sur l'âge

Par ailleurs, la *Charte des droits et libertés de la personne* énonce que c'est à la *Commission des*

droits de la personne et des droits de la jeunesse d'assurer, par toutes mesures appropriées, le respect de ces principes. Il est de sa responsabilité, entre autres, de faire enquête, de sa propre initiative ou lorsqu'une plainte lui est adressée, sur toute situation de violation du droit à la protection contre l'exploitation des personnes âgées tel qu'énoncé au premier alinéa de l'article 48.

Ainsi, toute personne qui se croit victime d'une violation de ses droits peut porter plainte à la Commission. De même, toute personne qui est témoin d'une telle situation peut en informer la Commission qui fera enquête en toute confidentialité.

La méconnaissance des recours possibles et la réticence à entamer des procédures ne doivent pas vous empêcher de faire face à des situations d'abus, de négligence et d'exploitation. En connaissant vos droits, vous êtes en meilleure position pour les faire respecter dans la société et vous vous assurez d'occuper la place qui vous revient avec dignité.

Les mécanismes de protection mis en place par la *Charte des droits et libertés de la personne* ont en sorte que c'est la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* qui s'occupe de tout. Ainsi, lorsque de tels abus se produisent, vous n'avez qu'à porter plainte en communiquant avec un [CLSC](#) ou en communiquant directement avec la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*.

Info-abus aux aînés : 514 489-ABUS (2287) ou 1 888 489-ABUS (2287).

Commission des droits de la personne : 1-800- 361-6477



Le billet de

Jeannine Bouchard

Présidente de Jonquière

Que le temps passe vite !

Déjà septembre a frappé à nos portes ! Ce mois annonciateur de reprises dans certains domaines a déjà sonné le glas de la belle saison comme nous nous plaçons à appeler l'été !

D'année en année, contrairement à la planification toujours fidèle du calendrier, les vacances estivales me semblent passer plus rapidement... Serait-ce dû à l'astre solaire qui devient avare de ses rayons si réconfortants, à mes exigences qui s'amplifient au fil des ans ou simplement à un caprice de Dame Nature qui décide de prendre un repos, sans doute mérité, mais au mauvais moment pour nous, les Terriens ?

C'est si agréable de faire de longues marches sous un soleil radieux qui semble content de nous faire voir ces paysages verdoyants qui s'étirent au loin devant nous et nous gavent de leurs odeurs tout aussi exotiques les unes que les autres ! Bien plus, quel bonheur sublime que de savourer à plein nez autant d'arômes offerts par une forêt riche de ses précieuses invitées, toute une kyrielle de fleurs et de plantes si invitantes pour tous nos sens et parfois aussi, si savoureuses ! Est-ce nostalgie de ma part ?

Sans doute un peu, quoique Dame Nature ne nous ait guère gâtés cet été !

Pourtant, il fut un temps pas si lointain où mes vacances semblaient ne plus vouloir s'arrêter et s'étiraient paresseusement comme une rivière paisible, bienfaisante et fraternelle. Est-ce un phénomène dicté par ce temps qui fuit à la vitesse de l'éclair, à une baisse d'énergie, à une surcharge d'activités ? Je n'en sais trop rien, et vous ? Vous me direz sans doute que tout est relatif dans la vie, cette vie que chacun mène au mieux et à sa façon. Vous avez sans doute raison et je vous accorde la plus haute note sans même d'examen...

Malgré tout, je suis toujours contente de retrouver mes pairs, de reprendre le collier, de permettre à notre association de remplir sa mission spécifique, de participer au travail d'une équipe fantastique tout inspirée par le don de soi et la générosité.

Alors, à vous, membres de cette belle famille de l'AQDR, locale ou nationale, je souhaite une rentrée des plus fructueuses et beaucoup de satisfaction personnelle tout au cours des prochains mois prêts à vous accueillir le sourire aux lèvres et les bras grand ouverts.

ADRESSES COURRIEL

Un bulletin électronique est envoyé par courriel le premier de chaque mois à tous les membres de l'AQDR dont nous avons l'adresse courriel.

Si vous ne recevez pas ce bulletin, faites-nous parvenir votre numéro de membre à info@aqdr.org et votre courriel sera placé dans notre banque de données.

"Être humain, c'est aimer les hommes. Être sage, c'est les connaître."

"Plus les circonstances seront contre toi, plus ta force intérieure sera éclatante."

NOS AÎNÉS, UNE FORCE ACTIVE A PRÉSERVER!

Le 1^{er} octobre dernier, le Québec célébrait la Journée internationale des personnes âgées. Quelle belle occasion de réfléchir sur la contribution de nos aînés à la société! Au Québec pourrions-nous nous passer de l'implication bénévole de nos aînés? Quelle contribution inestimable à la qualité de vie de notre communauté dans son ensemble tant pour nos jeunes que pour nos moins jeunes! Nous sommes par ailleurs invités à réfléchir sur ce que nous pourrions changer dans notre environnement sociocommunitaire pour que nos aînés puissent poursuivre leurs diverses implications. Nous devons aussi avoir le souci de travailler à améliorer leurs conditions de vie afin de les voir vieillir en sécurité, avec dignité et actifs.

Partout nous voyons s'ériger de plus en plus de résidences pour personnes âgées avec services, faisant miroiter une vie douillette et sans soucis, une vie où tout est fourni sur mesure. De plus en plus de nos retraités ont les moyens de se les payer. Nous devons cependant nous interroger sur l'impact de ce choix sur l'implication citoyenne de nos aînés. Verrons-nous se répéter dans ces résidences un comportement individualiste où le chacun pour soi prévaudra et où l'intolérance envers ceux et celles qui sont en perte d'autonomie se manifestera trop souvent? Assistera-t-on à une érosion des forces bénévoles chez nos aînés? Est-ce que nos aînés vivront en marge de la société, repliés sur eux-mêmes en se contentant de consommer les loisirs et les services organisés dans leur résidence? Espérons que non! Notre société a besoin de la solidarité de ses aînés et de leur implication citoyenne.

De plus, n'oublions pas la recherche du profit de la part des propriétaires de ces résidences. Bien sûr, ils veulent le bien des locataires; mais ils peuvent très bien arriver à l'avoir au détriment des locataires s'il n'y a pas vigilance. N'oublions pas que rien n'arrête le vieillissement. Un jour ou l'autre, les forces s'en vont, les facultés diminuent et la vulnérabilité s'installe. Serons-nous à l'abri des abus? Serons-nous protégés des tentations de l'administration de facturer abusivement. Serons-nous en mesure de faire respecter nos droits? Qui

pourra nous aider à contester un avis d'expulsion si notre autonomie nous quitte? Vais-je me sentir bien seul dans cette grande résidence où le chacun pour soi sera la norme de vie?

Notre association québécoise de défense de droits des retraités et préretraités (AQDR) doit continuer à se préoccuper de cette situation. Faire en sorte que nos résidences pour personnes âgées avec services soient de véritables milieux de vie dynamisés par la présence de « comités de milieu de vie » voués à favoriser la solidarité des locataires et leur implication sociale. Des locataires qui se connaissent, qui s'entraident, qui échangent sur leurs préoccupations et qui développent une relation d'affaires courtoise et d'égal à égal avec leur propriétaire dans le but de voir les droits des deux parties respectés, voilà un objectif très louable de l'AQDR

Beaucoup de nos aînés sont très impliqués. Ils constituent actuellement, dans bien des cas, la ressource bénévole essentielle à la survie de plusieurs organismes communautaires. Et nous



entendons très souvent ces organismes se plaindre de la difficulté de plus en plus grande de recruter de nouveaux bénévoles. Il apparaît de plus en plus évident que les nouvelles cohortes de retraités arrivent à cette étape de la vie avec des ressources, des valeurs et des attentes souvent différentes de celles de leurs prédécesseurs. Les dangers qui les guettent : individualisme, besoin de services faciles à trouver et diversifiés, intransigeance à l'égard des personnes à leur service, indifférence face aux difficultés vécues par leurs semblables. Il nous faut absolument exprimer notre ferme volonté d'agir afin de sensibiliser nos futurs retraités à ces dangers. Il faut aussi les influencer dans le sens d'une plus grande solidarité envers leurs semblables et une généreuse implication bénévole dans nos organismes voués à l'amélioration de la qualité de vie de nos aînés. Le plus grand danger qui guette la personne âgée, c'est la solitude, source d'insécurité chronique et de vieillissement accéléré.

Cette préoccupation se retrouve au cœur de la mission de l'AQDR, et c'est très bien ainsi!

Jean-Claude Pelletier
AQDR Lévis-Rive-Sud



L'ÂGE ET LES ACTES CRIMINELS

Marthe Asselin Vaillancourt C.Q.

Le Centre canadien de la statistique juridique rendait publique dernièrement une donnée pour le moins surprenante. L'an dernier, près de 5000 Canadiens âgés de 55 ans ou plus ont été accusés d'un crime grave, allant de l'homicide aux voies de fait en passant par l'agression sexuelle et le vol à main armée. Le taux de criminalité violente exercée par des personnes âgées a augmenté de 44% en 10 ans atteignant 60 personnes pour 100 000, en 2007. C'est une hausse beaucoup plus forte que chez les 18-24 ans qui ont connu une augmentation de 17%, atteignant 739 individus par 100 000. L'âge moyen des détenus purgeant des peines de 15 ans et plus est passé de 34 à 42 ans entre 2002 et 2007. L'article de *La Presse* ne présentait pas de distinction entre hommes et femmes.

J'ai voulu comprendre le phénomène et j'ai cherché les sources de cette hausse de criminalité. On a évoqué toutes sortes de raisons, par exemple, le fait que les aînés vivent entassés les uns sur les autres après avoir vendu leur maison. Je ne crois pas beaucoup en cette affirmation. Il me semble que la preuve n'en est pas suffisamment étayée. J'ai lu aussi que le fait de ne pas être reconnu dans la société amène, en entrant dans l'anonymat qu'apporte le vieillissement, une réaction qui surgirait de l'inconscient pour signifier : je suis là, j'existe. Encore là, je me suis posé bien des questions. Comment une personne âgée peut-elle abandonner un fonctionnement jusque là parfaitement adéquat et devenir soudainement capable de commettre des actes criminels?

Je ne suis pas criminologue. Cependant,

j'aimerais bien qu'on pousse plus loin l'analyse et qu'on cherche les causes de ce changement. Une augmentation de 44%, c'est considérable et ça vaut la peine qu'on s'y attarde.

Augmentation de la criminalité, augmentation du taux de suicide, victimisation en termes de violence et d'abus, décidément, les situations difficiles que vivent les personnes âgées émergent de plus en plus et gonflent les statistiques. Elles vont rapidement exiger une attention soutenue de la part de nos professionnels en gérontologie, en psychologie, en criminologie, en santé, de la part aussi de nos corps policiers et de toutes les disciplines reliées à l'humain.

Comment une personne âgée peut-elle abandonner un fonctionnement jusque là parfaitement adéquat et devenir soudainement capable de commettre des actes criminels?

Quoi qu'il en soit, je pense que la non-considération, la solitude et l'abandon que subissent des personnes âgées conduiront inévitablement à des réactions qui nous surprendront peut-être, mais auxquelles nous serons obligés d'accorder la plus grande attention.

Selon moi, nous sommes en face d'une inadaptation à des conditions de vie qui deviennent explosives et qui se traduisent malheureusement en actes délictueux. L'impact créé sur la famille et sur les personnes qui les entourent suscite une perturbation qui n'est pas négligeable non plus. Époux, épouse, enfants et petits-enfants devront consulter un professionnel pour faciliter leur compréhension d'un événement malheureux et pour maintenir des relations entre eux et avec la personne délinquante. Je suis persuadée que c'est un moment difficile, mais avec de l'aide, la famille peut retrouver un certain équilibre.

exclusivement réservé aux membres¹

L'assurance d'avoir **PLUS** de privilèges

**En tant que membre de l'AQDR,
obtenez-en plus :**

- **12 % de réduction** sur votre assurance automobile
- **10 % de réduction** sur votre assurance habitation

D'autres programmes bien pensés :

- Assurances VR solutions^{MD}
(moto, motoneige, VTT, caravane, autocaravane et bateau)
- Protection ZÉRO franchise à payer²
- CAP, un programme novateur d'assistance routière, habitation et juridique

Nous joindre

Sans frais : 1 866 550-2737

Montréal : 514 788-3513

www.lacapitale.com

1. Vous devez posséder une carte de membre valide pour profiter de ces privilèges.

2. Certaines conditions s'appliquent.

The logo for AQDR (Association québécoise des assureurs de dommages) features the letters 'AQDR' in a stylized, blue, serif font. The letters are interconnected, with the 'Q' and 'D' having loops that overlap.The logo for La Capitale assurances générales consists of a red square containing a white stylized 'C' shape, which is partially enclosed by a red circular arc.

La Capitale
assurances générales

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES